



## Centres Aérés 2023

# Conditions Générales

## Organisation

L'Espace des inventions organise des centres aérés estivaux et automnaux dans trois lieux lausannois :

- Vallée de la Jeunesse
- École de Rovéréaz – ou un site scolaire / UAPE de la région
- Refuge de Sauvabelin (en été uniquement)

## Engagement

- L'Espace des inventions s'engage à mettre tout en place pour le respect physique, moral et psychique des enfants.
- L'épanouissement des enfants lors des centres aérés est notre principale préoccupation.

## Conditions de participation

- Seuls les enfants de la commune de Lausanne sont accueillis (nos activités étant subventionnées par la municipalité, nos centres aérés sont donc destinés aux familles lausannoises).
- Les enfants doivent impérativement avoir entre 5 et 11 ans lors de la période du centre aéré pour laquelle ils s'inscrivent (des tranches d'âge plus restrictives peuvent être fixées selon les lieux : informations détaillées sur le site internet et le formulaire d'inscription).
- Chaque enfant peut, au maximum, participer à deux semaines de centre aéré par saison et dans deux lieux différents.

## Dates d'inscriptions

- Pour l'été : les inscriptions ouvrent en avril (date exacte communiquée sur notre site internet).
- Pour l'automne : les inscriptions ouvrent fin août (date exacte communiquée sur notre site internet).

## Processus d'inscriptions

1. Les inscriptions se font par Internet uniquement.
2. Un accusé de réception confirme la demande à la suite de l'envoi du formulaire.
3. Le nombre de participant-e-s par centre étant limité, les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.
4. Les demande d'inscription sont vérifiées par les responsables des centres aérés.
5. Un pré-avis par e-mail, dans les jours qui suivent la demande d'inscription, confirme l'état de l'inscription (en attente ou validée).
6. La confirmation définitive de l'inscription parvient par e-mail en même temps que la facture dans les jours qui suivent le pré-avis.

## Communication des besoins de l'enfant

Nous vous invitons vivement à nous communiquer, lors de la demande d'inscription, toutes les informations nécessaires pouvant faciliter l'accueil et la vie de votre enfant :

- allergie
- régime alimentaire
- médication
- pathologie
- besoins particuliers
- ...

## Transports

- Les transports des enfants en direction des centres aérés sont à la charge des parents.
- Une prise en charge peut être organisée, sur inscription préalable, par nos soins depuis la place de l'Europe. Cette prise en charge implique un surcoût forfaitaire pour la semaine (comprenant le titre de transport et l'accompagnement par une équipe de moniteur-riche:s).

## Règlement d'un centre aéré

- Généralités - Durant les centres aérés, les enfants s'engagent à respecter les règles de bonne conduite et de sécurité fixées par l'Espace des inventions. Les téléphones, montres connectées ou autres jeux électroniques ne sont pas les bienvenus.
- Renvois - En cas de non-respect des règles fixées par le-la responsable et si aucune solution n'est trouvée, nous nous réservons le droit de renvoyer un enfant.
- Responsabilité - Durant les centres aérés, si le-la responsable n'arrive pas à joindre une personne qui a l'autorité parentale, et/ou en cas d'urgence, maladie, accident ou autres, l'adulte inscrivant son enfant autorise le-la responsable à prendre toutes mesures qu'il-elle jugera nécessaire.
- Photographies - Lors des centres aérés, sauf avis contraire, l'adulte inscrivant un enfant au centre aéré autorise le-la responsable à prendre des photographies de son enfant lors des activités, ceci à des fins non commerciales et uniquement pour illustrer les activités de l'Espace des inventions.

## Tarifs

- Le tarif comprend toutes les activités de la semaine, les repas du midi équilibrés ainsi qu'un goûter.
- Le tarif à la semaine est fixé en fonction du revenu familial brut. Les familles inscrivant plus d'un enfant bénéficient d'une réduction de 33% sur le prix du second enfant (et des suivants).

Revenu familial brut	<3000.-	<4000.-	<5000.-	<6000.-	<7000.-	<8000.-	<9000.-	>9001.-
Prix semaine	70.-	85.-	100.-	115.-	140.-	155.-	170.-	190.-

- La prise en charge organisée par nos soins depuis la Place de l'Europe jusqu'à la Vallée de la Jeunesse, Rovéraz ou Sauvabelin implique un surcoût forfaitaire de 25.- par enfant - peu importe son âge et le nombre de trajets - et par semaine ; ceci comprenant le titre de transport (réservé par nos soins) et la prise en charge par les moniteur-riche-s.

## Facturation

- Les factures ainsi que les informations pratiques vous sont envoyées par e-mail avec la confirmation dans les semaines qui suivent l'inscription.
- La facture est à payer avant le centre aéré concerné, faute de quoi l'enfant ne sera pas accepté.

## Annulation

- Tout désistement doit nous être adressé par e-mail ou par courrier postal.
- En cas de désistement, des frais peuvent vous être facturés sauf cas de force majeure et sur justificatif :
  - Jusqu'à quatre semaines avant le camp : aucun frais.
  - Entre la quatrième et la deuxième semaine avant le camp : 50% de la somme est due.
  - La semaine qui précède le camp : la totalité de la somme est due.
  - En cas de décisions des autorités, ou d'événement exceptionnel, si le camp ne peut avoir lieu, l'Espace des inventions contactera les familles concernées pour organiser le remboursement.
- L'Espace des inventions n'est pas tenu de proposer une solution de remplacement (toutefois les familles sont invitées à contacter le « domaine Accueil Vacances » de la ville qui les aiguillera vers des solutions disponibles).